

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision n° 24DPFIN-7-10-02

Service Finances

Objet : Vente aux enchères de matériels réformés

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021D3-2-2-131 en date du 11 Décembre 2020, relative à la mise en place d'une procédure de courtage aux enchères de matériels et objets réformés,

DÉCIDE

- De procéder à la vente des matériels figurant ci-dessous et d'encaisser la recette correspondante :

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture

082-248200016-20241122-24DPFIN7_10_02-AR
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024

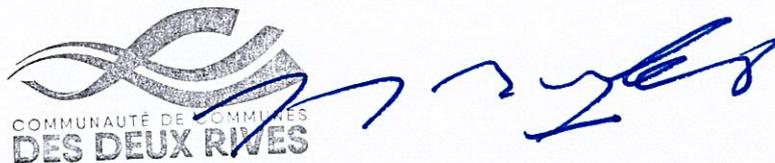
Désignation	Année de vente	N° de vente	Montant de la vente
Chaises type écolier	2024	46	10,00 €

Le bien ne fait plus partie de l'actif, la recette sera comptabilisée en recette exceptionnelle.

Une commission (HT), de 12 % du montant des ventes, sera versée à Agorastore.

A Valence d'Agen,
le 22 novembre 2024

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives,



Jean-Michel BAYLET